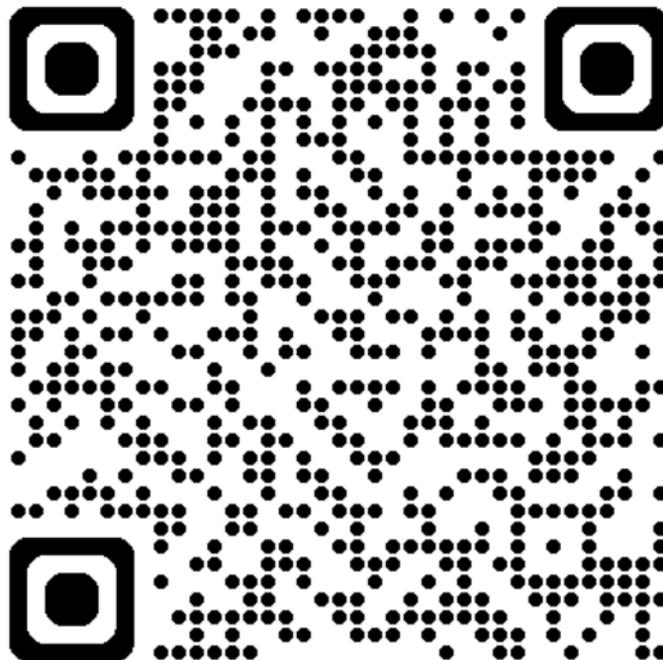


MODIFICATION DES TARIFS DE PRISE EN CHARGE DE CERTAINS DISPOSITIFS MEDICAUX

Attention : suite à une modification réglementaire, le tarif de prise en charge indiqué sur certains bandages herniaires, orthèses de contention, ceintures médico-chirurgicales et corsets orthopédiques, pris en compte pour déterminer le montant des remboursements de ces produits, a légèrement baissé.

Vous trouverez sur le site <https://prix.conso.gouv.fr> une présentation de cette révision tarifaire.

Vous pouvez également utiliser le QR code ci-dessous pour accéder directement à ce site.



Pour connaître le montant de prise en charge des dispositifs médicaux, vous pouvez aussi demander à votre pharmacien ou au professionnel vous proposant le produit.